

SÉANCE ordinaire

Le 14 décembre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 14 décembre 2015, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louissette Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Benoît Cayouette, Christian Dea et Gilles Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

151214.269 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de madame la conseillère Gilles Daraïche et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant aux affaires nouvelles le point suivant :

- Modification de l'affichage/secteur Club âge d'or de Newport – Demande au MTQ

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Adoption – Calendrier des séances ordinaires du Conseil 2016 ;
 - 4.3 Avis de motion – Adoption d'un règlement relatif au commerce saisonnier ;
 - 4.4 Adoption – Règlement numéro V-182-2015 concernant la majoration du fonds de roulement de la Ville de - Chandler;
 - 4.5 Octroi de contrat – Entretien ménager – Hôtel de ville;
 - 4.6 Octroi de contrat – Déneigement et sablage du centre municipal, patinoire extérieure, cour et glissade de Pabos Mills ;
 - 4.7 Octroi de contrat – Liste exhaustive des problèmes et mise à jour de l'étude de faisabilité – Aréna de Chandler ;
 - 4.8 Octroi de contrat – Entretien du centre des loisirs de Pabos préparation entretien de la patinoire et déneigement des entrées municipales ;
 - 4.9 Octroi de contrat – J.E. Keighan & Fils Inc – Déneigement aréna de Newport – Hiver 2015-2016;
 - 4.10 Signataires – Entente de travail – Monsieur Stéphane Clavet – Instructeur spinning;
 - 4.11 Signataires - Contrat de travail pour employé contractuel – Madame France Laplante – Session yoga hiver 2016 ;
 - 4.12 OMHC – Approbation du budget 2016;
 - 4.13 Adoption – Règlement V-183-2015 concernant le programme d'accès à la propriété sur le territoire de Chandler (abroge le règlement numéro V-175-2014);
 - 4.14 Demande d'aide financière – Programme d'aide financière pour la

- formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- 4.15 Autorisation – Demande d'aide financière – Mise à jour du plan d'action triennal « MADA »;
- 4.16 Emprunt à long terme – TVQ 2015;
- 4.17 Autorisation - Projet de compensation des milieux humides et hydriques – Lac Vachon;
- 5. RAPPORTS DES DIRECTEURS
 - 5.1 Finances
 - 5.2 Développement sportif, culturel et récréotourisme
 - 5.3 Travaux publics
 - 5.4 Incendie
 - 5.5 Urbanisme et de l'environnement
 - 5.6 Administratif
- 6. PROPOS DU MAIRE
- 7. PÉRIODE DE QUESTION & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 7.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151214.270 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2015.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

151214.271 MODIFICATION DE L’AFFICHAGE/SECTEUR CLUB ÂGE D’OR DE NEWPORT – DEMANDE AU MTQ

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler a reçu de nombreuses plaintes relativement à des billets d'infraction émit par la Sûreté du Québec à des citoyens stationnés le long de la route 132 dans le secteur du Club de l'âge d'or de Newport ;

CONSIDÉRANT que l'affichage actuel interdit le stationnement des deux (2) côtés de ladite route ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler et le MTQ ont négocié une entente visant à permettre le stationnement du côté Sud de la manière la plus efficace possible et à maintenir l'interdiction du côté Nord ;

CONSIDÉRANT que les organismes du secteur sont favorables à cette solution ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu que la Ville de Chandler achemine une demande au Ministère des transports du Québec (MTQ) afin que ce dernier procède à la modification de l'affichage dans le secteur du Club de l'âge d'or de Newport de façon à permettre le stationnement du côté Sud de la route 132.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151214.272 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraîche, appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois de novembre 2015 représentant pour le journal des achats un montant de 244 308.21 \$ et de 59 694.70 \$ pour le journal des achats en lot et pour le mois de décembre 2015 représentant un montant de 82 417.55 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151214.273 ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2016

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront, à moins d'exception, le lundi et qui débiteront à 19 h :

13 janvier	04 juillet
01 février	15 août
07 mars	12 septembre
04 avril	03 octobre
02 mai	07 novembre
06 juin	05 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151214.274 AVIS DE MOTION – ADOPTION D’UN RÈGLEMENT RELATIF AU COMMERCE SAISONNIER

REPORTÉ.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

151214.275 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO V-182-2015 CONCERNANT LA MAJORATION DU FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE DE - CHANDLER

ATTENDU QUE le fonds de roulement crée par le règlement numéro V-53-2003 a été augmenté à 890 000 \$ par le règlement V-69-2004, réduit à 290 000 par le règlement V-76-2005, augmenté à nouveau à 700 000 \$ par le règlement V-94-2006, diminué à nouveau à 200 000 \$ par le règlement V-103-2007 et majoré à nouveau par le règlement V-158-2013;

ATTENDU QUE la Ville de Chandler souhaite augmenter, suivant l'article 569 de la Loi sur les Cités et Villes, le montant du fonds constitué par le règlement V-53-2003 en affectant à cette fin une partie du surplus accumulé au 31 décembre 2014 au fonds général de la nouvelle Ville de Chandler ;

ATTENDU QU’ un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d’une séance antérieure du conseil, tenue le 23 novembre 2015 (résolution numéro 151123.260).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que le règlement portant le numéro V-182-2015 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

151214.276 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN MÉNAGER – HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT l’appel d’offres réalisé par le directeur administratif concernant l’entretien ménager de l’hôtel de ville pour une période de deux (2) ans, soit 2016 et 2017;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu d’octroyer le contrat d’entretien ménager au plus bas soumissionnaire conforme au plus bas soumissionnaire conforme, soit Entreprise Justin Malenfant pour un montant de 32 882.85 \$, toutes taxes incluses, pour une période de trois (2) ans, renouvelable annuellement par résolution du conseil.

SOUSSIONNAIRES	PRIX DE LA SOUSSION (sans taxes)
Entreprise Justin Malenfant	28 600 \$
Bissaï SOM Christian Mardochee	38 500 \$
Entretien J. Duguay	36 900 \$
Gino Langelier	39 600 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151214.277 OCTROI DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DU CENTRE MUNICIPAL, PATINOIRE EXTÉRIEURE, COUR ET GLISSADE DE PABOS MILLS

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat par la résolution numéro 141103.298 pour le déneigement et sablage du centre municipal, patinoire extérieure, cour et glissade de Pabos Mills;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu de renouveler le contrat de monsieur Michel Duguay pour le déneigement et sablage du Centre municipal, patinoire extérieure, cour et glissade de Pabos Mills pendant la saison 2015-2016.

Il est également résolu que le montant de 6 395 \$, sans taxes, sera payable en six (6) versements égaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151214.278 OCTROI DE CONTRAT – LISTE EXHAUSTIVE DES PROBLÈMES ET MISE À JOUR DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ – ARÉNA DE CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'autoriser la firme Kwatro Consultants à élaborer une liste exhaustive des problématiques et de mettre à jour l'étude de mise aux normes de l'aréna réalisé par Kwatro en 2012, pour un montant total de 9 260 \$, excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151214.279 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN DU CENTRE DES LOISIRS DE PABOS PRÉPARATION ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ET DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES MUNICIPALES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux respectivement maire et directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Chandler l'entente relative à l'entretien du centre des

loisirs de Pabos préparation et entretien de la patinoire et déneigement des entrées principales au coût de 6 600 \$, plus taxes, payable en deux (2) versements, soit 50% le 11 janvier 2016 et 50% le 17 mars 2016 à Duguay Sanitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151214.280 OCTROI DE CONTRAT – J.E. KEIGHAN & FILS INC – DÉNEIGEMENT ARÉNA DE NEWPORT – HIVER 2015-2016

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu d'autoriser l'octroi du contrat de déneigement de l'aréna de Newport, hiver 2015-2016, à J. E. Keighan & Fils Inc pour un montant de 5 231.36 \$, toutes taxes incluses.

Il est également résolu que l'entrepreneur sera payé en 4 versements égaux de 1 307.84 \$ aux dates suivantes :

- le 15 décembre 2015 ;
- le 1^{er} février 2016;
- le 15 mars 2016;
- le 30 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151214.281 SIGNATAIRES – ENTENTE DE TRAVAIL – MONSIEUR STÉPHANE CLAVET – INSTRUCTEUR SPINNING

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler le contrat de travail pour un employé contractuel à intervenir entre la Ville de Chandler et monsieur Stéphane Clavet, instructeur de spinning. La Ville devra payer au contractant au compte des travaux le montant de 360 \$, payable au mois de décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151214.282 SIGNATAIRES - CONTRAT DE TRAVAIL POUR EMPLOYÉ CONTRACTUEL – MADAME FRANCE LAPLANTE – SESSION YOGA HIVER 2016

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de Denis Pelchat et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux respectivement maire et directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Chandler, le contrat de travail pour un employé contractuel à intervenir entre la Ville de Chandler et madame France Laplante pour la session de yoga hiver 2016 au coût total de 2 550 \$, au moyen de 4 versements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151214.283 OMHC – APPROBATION DU BUDGET 2016

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu que ce conseil approuve le budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Chandler (OMHC) et sa contribution estimée à 47 678 \$ pour la prochaine année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151214.284 ADOPTION – RÈGLEMENT V-183-2015 CONCERNANT LE PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ SUR LE TERRITOIRE DE CHANDLER (ABROGE LE RÈGLEMENT NUMÉRO V-175-2014)

ATTENDU que le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'adopter un Programme d'accès à la propriété afin de lutter contre la baisse démographique sur son territoire et favoriser la construction de nouvelles résidences ;

ATTENDU que toute nouvelle construction sur le territoire de la Ville génèrera des revenus additionnels et stimulera le développement au sein de la municipalité ;

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 5 octobre 2015.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que le règlement portant le numéro V-183-2015 concernant le programme d'accès à la propriété sur le territoire de Chandler soit et est adopté.

Il est également résolu que ce règlement abroge le règlement numéro V-175-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151214.285 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

ATTENDU que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la municipalité de Chandler désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la municipalité de Chandler prévoit la formation de 28 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Rocher-Percé en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Rocher-Percé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151214.286 AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION TRIENNAL « MADA »

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu d'autoriser madame Louise Meunier, coordonnatrice culturelle, à formuler une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA destiné aux municipalités pour la mise à jour du plan d'action triennal « MADA ».

Il est également résolu que madame Louise Meunier, coordonnatrice culturelle, soit mandataire désignée et signataire des documents requis, nécessaires et pertinents pour l'avancement du dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

151214.287 EMPRUNT À LONG TERME – TVQ 2015

ATTENDU que la Ville de Chandler doit emprunter un montant de 180 000 \$ pour l'année 2015 à la suite des nouvelles modalités de remboursement de la TVQ ;

ATTENDU que cet emprunt était prévu lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2015 de la Ville de Chandler;

ATTENDU qu'au lieu de se prévaloir de l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013 pour l'exercice financier 2015, la Conseil souhaite plutôt emprunter un montant de 180 000 \$ à son fonds de roulement.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraîche et unanimement résolu que l'emprunt de 180 000 \$ que la Ville de Chandler doit effectuer à la suite des nouvelles modalités de remboursement de la TVQ soit compensé par un emprunt de 180 000 \$ au fonds de roulement remboursable sur 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151214.288 AUTORISATION - PROJET DE COMPENSATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES – LAC VACHON

CONSIDÉRANT que dans le contexte de l'implantation d'une cimenterie à Port-Daniel–Gascons, la Ville de Chandler a soumis à Ciment McInnis un projet de restauration de marais et de marécages dans le secteur du lac Vachon, sur le territoire de la Ville de Chandler

CONSIDÉRANT que le projet de restauration de marais et de marécages est inclus au plan de compensation des milieux humides et hydriques soumis au MDDELCC par Ciment McInnis dans le contexte de la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), pour l'exploitation d'une carrière.

CONSIDÉRANT que le projet de restauration répond aux exigences formulées par le MDDELCC visant l'acceptabilité environnementale évaluée lors de la demande de certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT que le projet permettra une remise en état des fonctions écologiques des milieux humides et hydriques perdus dans le secteur de la cimenterie de Port-Daniel–Gascons;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu que ce Conseil accepte ce qui suit :

QUE Ciment McInnis réalise le projet de restauration d'un marais et de marécages dans le secteur du lac Vachon;

QUE la Ville de Chandler accorde à Ciment McInnis les droits de passage, sur une période de 10 ans, pour que les représentants et fournisseurs associés au projet puissent accéder aux terrains visés par le projet par tout moyen raisonnablement requis, notamment à pied ou à l'aide de véhicules tout-terrain, lors des inventaires préalables, lors de la planification, de la réalisation et de la supervision des travaux et lors du suivi des superficies restaurées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151214.289 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Denis Pelchat propose la levée de l'assemblée à 19h52.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier